



REGLEMENT INTERIEUR ou L'ART DE VIVRE ENSEMBLE

Cap School Montessori est un établissement scolaire privé laïque et hors contrat respectant les valeurs de la pédagogie Montessori. Les membres de l'équipe pédagogique sont formés à l'utilisation du matériel pédagogique Montessori.

Ecole adhérente à l'Association Montessori de France et à l'Association Montessori Internationale

Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, notre approche pédagogique privilégie l'autonomie des enfants et leur esprit de création.

Le financement parental est l'unique source financière de l'école. Afin de pouvoir travailler sereinement, nous comptons sur votre compréhension et votre sérieux pour respecter le règlement de la scolarité de votre enfant.

Inscription

L'école accueille les enfants de 2 ans à 15 ans. Les enfants sont accueillis en journée complète afin qu'ils puissent participer au repas qui est intégré dans notre approche pédagogique. Il est important que l'enfant puisse bénéficier de deux temps de travail de 2h30/3h chaque jour, comme préconisé par la pédagogue Maria Montessori.

L'inscription en demi-journée sera donc autorisée uniquement dans des cas particuliers en fonction de l'âge, des aptitudes psychologiques et/ou physiques.

Les critères d'admission des enfants se font par ordre de priorité : les enfants déjà inscrits, les fratries, l'équilibre filles/garçons, la mixité des âges.

Tarifs et règlement

Frais d'inscription/réinscription : 500 euros/enfant/an - Non remboursables.

Règlement par virement à l'inscription ou réinscription et non remboursable. Ces frais servent à couvrir les dépenses liées au traitement des dossiers d'inscription/réinscription de l'enfant, ainsi que la mise en place de l'ambiance pour l'année scolaire (achat de consommables, matériel pédagogique, etc.) Dans le cas où nous n'avons plus de place pour accueillir votre enfant, votre dossier sera placé sur liste d'attente sans encaissement des frais d'inscription et si ces derniers ont été virés par vos soins, ils vous seront remboursés.

Frais de scolarité :

Les frais de scolarité comprennent : l'enseignement général, les activités sportives à l'école, les activités ludo-créatives, les cours d'éveil corporel, les ateliers artistiques, les ateliers bien-être (méditation, yoga, relaxation...), la supervision des temps de récréation et de repas, les rendez-vous individuels et collectifs entre les enseignants et les parents.

Les frais de scolarité ne comprennent pas : les repas, le goûter de l'après-midi, la garderie périscolaire (du matin, du soir, du mercredi), les activités extra scolaires, les sorties scolaires et les photos de classe.

Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité annuels en 1, 3, ou 10 fois. Le règlement s'effectue uniquement par prélèvements automatiques.

Frais de scolarité :	2-3 ans	2-3 ans	3-6 ans	3-6 ans	6-12 ans	6-12 ans	12-15 ans	12-15 ans
	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant
Paiement en 1 fois <i>En juillet</i>	5000 €	4500 €	5200 €	4680 €	5500 €	4950 €	6000 €	5400 €
Paiement en 3 fois <i>En juillet, en décembre et en mars</i>	1667 €	1500 €	1735 €	1560 €	1835 €	1650 €	2000 €	1800 €
Paiement sur 10 mois <i>De septembre (encaissé en juillet) à juin</i>	500 €	450 €	520 €	470 €	550 €	495 €	600 €	540 €

Les frais de scolarité sont lissés sur l'année et prennent déjà en compte l'absence des enfants pendant les vacances scolaires. De même, ils resteront identiques quel que soit le motif d'absence de l'enseignant ou de l'absence de l'enfant au cours de l'année scolaire (vacances personnelles, maladie...).

Une inscription en cours d'année est possible en fonction du nombre de places. Le mois d'arrivée ou entamé est dû dans son intégralité.

L'inscription est valable pour une année scolaire entière.

En cas de retard de paiement, une lettre de mise en demeure de payer les sommes dues en recommandée sera envoyée **aux frais de la famille**. L'école se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant dès le retard de paiement et jusqu'à régularisation des sommes dues. Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais de signification par huissier, frais judiciaires, ...) seront **facturés aux représentants légaux**. En cas de rejet de prélèvement, un montant de 20€ sera facturé immédiatement à la famille.

Il est demandé de signaler au plus tôt une éventuelle difficulté de paiement des mensualités lors d'un rendez-vous avec la directrice de l'école.

Si la famille souhaite ou est contrainte de se désengager du projet en cours d'année, ou d'annuler une inscription ou réinscription à une nouvelle année scolaire, un préavis de deux mois est demandé par lettre recommandée et la famille s'engage à payer les frais de scolarité jusqu'à la fin de ce préavis, que ce dernier soit effectué ou non. Ces deux mois seront dus quel que soit le motif (déménagement, mutation, maladie, ...). Un mois commencé est dû dans sa totalité. En cas de départ anticipé, la remise fratrie ne sera plus applicable sur les deux mois de préavis.

La réinscription pour l'année suivante s'effectue au plus tard le 15 février. Après cette date, nous ne pourrions garantir une place pour votre enfant. Il s'agit d'un réengagement de la famille et de l'école qui peut donner lieu à un rendez-vous avec la direction.

Frais de restauration : nous travaillons avec un traiteur proposant des repas végétariens biologiques qui seront facturés 6€/repas/enfant. Ce tarif est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié

(changement de traiteur, etc.). Le règlement des repas se fait en sus des frais de scolarité à la fin de chaque mois par virement bancaire. L'inscription est annuelle et la demande se fait à l'inscription. Pour toute modification ou annulation de repas, merci de nous prévenir le lundi de la semaine précédente au plus tard.

Frais de garderie périscolaire matin et soir : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, une garderie périscolaire est proposée de 8h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h pour les élèves de 2 à 15 ans. Un Teen Club peut être ouvert pour les élèves du collège dès 5 inscriptions de 17h à 18h. L'inscription est annuelle et la demande se fait à l'inscription. Le règlement de la garderie se fait en sus des frais de scolarité à la fin de chaque mois par virement bancaire. La garderie occasionnelle ou annuelle est facturée par tranche de 30 minutes.

Un chèque de caution de 100€ est demandé aux familles pour l'inscription aux services de la cantine et de la garderie.

Tarif garderie / Teen Club		
Tarif inscription annuelle	5 €/heure	2,5€/demi-heure
Tarif inscription occasionnelle	10 €/heure	5€/demi-heure

Frais du Kids Club : de 2 à 15 ans.

Le Kids Club du mercredi (de septembre à juin hors vacances scolaires) est facturé 110€/mois pour la demi-journée (8h30 à 12h ou 14h à 17h) et 170€/mois pour la journée (8h30 à 17h). Pour toute demande occasionnelle merci de prévenir la semaine qui précède.

Horaires et organisation des classes

Cap School accueille des enfants âgés de 2 ans à 15 ans. La Communauté Enfantine reçoit les enfants de 2 à 3 ans. La Maison des enfants est organisée pour les enfants de 3 à 6 ans. L'école élémentaire accompagne les enfants de 6 à 12 ans. Le collège accueille les enfants de 12 à 15 ans. L'école suit le calendrier des vacances scolaires de l'Education Nationale de la zone C de Montpellier.

Les enfants de l'école primaire sont accueillis de 8h30 à 16h20 quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pour les enfants inscrits en demi-journée, les horaires sont de 8h30 à 12h00 si le repas est pris à la maison et de 8h30 à 13h30 si le repas est pris à l'école. Les enfants du collège sont accueillis de 8h30 à 17h sur les mêmes jours.

La journée d'école commence et se termine par un rassemblement afin de se dire bonjour/au revoir avec une méditation, un exercice de yoga ou une autre technique de bien-être.

L'accueil des enfants (2 à 12 ans) se fait entre 8h30 et 8h55. Le hall d'accueil est un endroit calme, nous demandons aux enfants de parler à voix basse afin de respecter la concentration des enfants déjà au travail et favoriser le calme dans la classe. L'enfant y commence sa journée de travail, il se prépare seul ou accompagné d'une éducatrice. Le temps de la séparation du matin doit être le plus court possible pour être vécu le mieux possible par l'enfant, développer son autonomie et gagner en fluidité dans les arrivées. L'adulte qui dépose l'enfant le matin n'a pas accès à la classe. L'accueil du matin n'est pas un moment propice pour les longs échanges entre parent et éducatrice. Merci de prendre rendez-vous auprès d'une éducatrice pour avoir le temps nécessaire de parler ensemble de votre enfant.

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement de l'école, la fermeture des portes s'effectuera à 9h précises et à 8h30 précises au collège. Les portes ne pourront être ré-ouvertes pour les retardataires avant la pause déjeuner à 12h00. Cependant, en cas de retard justifié, il sera possible

d'appeler l'école avant sa fermeture pour convenir d'un éventuel horaire de ré-ouverture. Il est extrêmement important, et demandé à tous les parents, de comprendre l'importance de cette ponctualité et de la respecter.

Au-delà de l'heure de fermeture de la garderie (18h), dans le cas où un enfant n'a pas été repris par sa famille, l'école Cap School garde l'enfant jusqu'à la présence d'un parent/responsable de l'enfant : le paiement d'un montant de 50 euros sera immédiatement facturé à la famille à chaque retard.

La sortie se fait à 12h00 ou 13h30 pour les enfants de l'école primaire en demi-journée, à 16h20 pour les enfants en journée complète à l'école primaire et à 17h au collège. Dès lors que les parents sont présents, leur enfant est sous leur surveillance. La responsabilité de l'équipe pédagogique et de l'école ne pourra être engagée. Les parents sont priés d'attendre leur enfant à l'extérieur le matin, le midi et/ou le soir quand ils viennent récupérer leur enfant.

Sortie pendant les heures scolaires

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autre en dehors des heures scolaires. Si cela est impossible, il est plus facile que l'enfant s'absente toute une demi-journée. Si un rendez-vous a lieu le matin ou l'après-midi, il peut arriver ou quitter l'école à 12h00 ou 13h30 pour les élèves de l'école primaire et à 12h30 ou 14h pour les collégiens.

Telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation, l'obligation d'assiduité scolaire consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que les règles collectives de chaque établissement.

Restauration

A l'école primaire, une collation matinale, avec des fruits de saison biologiques, est préparée et dégustée par les enfants à leur convenance.

Dans un esprit de convivialité, du bien vivre ensemble, mais aussi de la découverte, nous incitons les enfants à goûter à la nourriture proposée par le traiteur. Nous appliquons les règles de savoir-vivre et de politesse françaises. Manger proprement, avec un couteau et une fourchette, respecter la nourriture et ses voisins de tables sont la base d'une tenue correcte à table. L'école fournit la vaisselle, les nappes et serviettes pour le repas. Notre école étant bilingue/trilingue, nous parlons donc des différences de culture dans ce domaine. Notre traiteur propose des plats équilibrés avec des produits certifiés AB locaux dans des emballages durables et écologiques. Les enfants présentant des allergies alimentaires (PAI) peuvent amener un repas froid ou un repas chaud dans un contenant isotherme. Si vous fournissez une lunch box à votre enfant, celle-ci doit être maintenue en température dans un thermos. Pour le respect des règles d'hygiène en cuisine, l'équipe éducative ne peut pas faire réchauffer les plats individuels des enfants, et nous ne pouvons pas stocker les aliments dans le réfrigérateur. Ce dernier est réservé uniquement aux plats en provenance d'un traiteur certifié.

Composition d'une lunch box : légumes (1/2 de la boîte), céréales (pain complet, pâtes, riz, quinoa, boulgour...), protéines (en petite quantité : tofu, lentilles, pois chiches, haricots blancs, fromage, poisson, viande...), matières grasses (huile, fruits oléagineux...) et de l'eau. Les boissons sucrées, les biscuits, les chocolats, la charcuterie et les fritures sont interdits.

Pour les enfants qui restent à la garderie du soir (16h30-18h), nous invitons les parents à prévoir un goûter. Composition d'un goûter : fruit ou compote, pain aux céréales avec du chocolat, confiture, houmous ou fromage... ou biscuits ou céréales accompagné d'eau. Les jus de fruits sont interdits.

Sieste – temps calme

A la Maison des enfants (3-6 ans), un temps de repos est formalisé après le repas jusqu'à 6 ans. En fonction des besoins de l'enfant et de la demande des parents, nous proposons : soit un temps de

sieste, soit un temps de repos. Un adulte accompagne les enfants à l'endormissement, ceux qui ne sont pas endormis peuvent retourner à leur activité. Pour les enfants faisant la sieste, nous vous demandons de prévoir du linge de lit ainsi qu'un oreiller marqués au nom de l'enfant.

Vêtements et objets personnels

Les doudous et sucettes sont acceptées pour une transition en douceur avec la maison et/ou pour les temps de repos. Nous proposons aux enfants de s'en détacher en douceur afin de les poser pour travailler. L'équipe éducative est là pour aider votre enfant à la séparation et l'accompagner tout au long de sa journée.

POUR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS SONT INTERDITS : les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables etc), les armes ou jouets imitant les armes (Même aux abords de l'école), les pin's, broches, récipients ou biberons en verre, parapluies, jouets personnels, chewing-gum, bonbons, cacahuètes, allumettes, billes, élastiques, flacons, médicaments, pièces de monnaie, briquet, jeux électroniques, petites balles dures, baladeurs mp3, téléphones portables et tout autre objet évidemment dangereux pour votre enfant ou ses camarades.

Parents, vous êtes responsables du contenu du sac et des poches de votre enfant.

Par ailleurs, nous accueillons avec plaisir les souvenirs, découvertes et curiosités de la nature que les enfants pourront apporter en classe pour partager leur histoire personnelle. Nous acceptons également que les enfants apportent un livre qu'ils souhaitent amener à l'école. Merci de veiller à ce que l'histoire soit adaptée à l'âge des enfants.

Cap School se dédommage de toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de casse des effets personnels amenés dans l'enceinte de l'école.

Nous vous demandons de noter le nom de votre enfant sur toutes ses affaires personnelles (vêtements, doudou...). Les vêtements non réclamés seront donnés à chaque période de vacances à des associations caritatives.

Si d'aventure, un enfant emportait à la maison un matériel, un objet ou un vêtement ne lui appartenant pas, nous vous remercions de l'aider à le rapporter à l'école en lui expliquant qu'il risquerait de manquer à un autre enfant ou à la classe.

Fleurs et linge de maison

A la Maison des enfants (3-6 ans), pour embellir la classe et permettre aux enfants l'activité « faire des bouquets », nous demandons aux parents d'amener un bouquet de fleurs chaque semaine à tour de rôle.

Le repas est un moment très investi par les enfants qui y participent à travers l'activité « dresser la table ». Nous utilisons du linge de table en tissu qui valorise cette responsabilité et le soin qui y est apporté. Les nappes et serviettes sont lavées et étendues chaque jour par les enfants.

Anniversaires

L'anniversaire de votre enfant sera fêté à l'école lors du regroupement en fin d'après midi s'il le désire. Ce rituel met l'accent sur le chemin parcouru par l'enfant depuis sa naissance (les premières dents, la marche, le langage, l'arrivée à l'école, le vélo, la nage, ...). Nous rapprochons ce chemin à celui parcouru par la Terre autour du Soleil et orientons l'enfant vers cette nouvelle année qui s'ouvre devant lui.

Pour ce rituel, nous vous demanderons d'apporter un gâteau simple **SANS BONBON**, ni pâte à sucre etc. des bougies, le document des anniversaires rempli et des photos : une pour la naissance,

une pour les 1 an, 2 ans, ... excepté la photo pour l'âge du jour J car l'enfant est présent. Les confiseries et boissons sucrées sont interdites à l'école.

Hygiène

Les enfants auront à cœur de se présenter à l'école dans un état de propreté convenable (corporel et vestimentaire).

Nous vous remercions de veiller régulièrement l'état parasitaire de votre enfant et d'informer l'éducatrice en cas d'apparition de parasites quels qu'ils soient. L'école se réserve le droit de refuser un enfant parasité sans la mise en place d'un traitement antiparasitaire.

Pour des raisons évidentes, il est strictement interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou des drogues dans l'enceinte de l'établissement et devant ce dernier.

Tenue vestimentaire

Les vêtements et chaussures doivent être confortables et adaptés à l'école. Merci de prévoir un ou deux changes complets (culotte, chaussettes, pantalon, tee-shirt, pull) afin que votre enfant puisse se changer s'il est mouillé. Vous éviterez les chaussures, les habits délicats et favoriserez ceux que l'enfant peut mettre et enlever seul. Veuillez noter qu'il est possible que votre enfant quitte l'école avec ses chaussures, vêtements tâchés par la peinture, la boue ou autre. Merci de prévoir une tenue adaptée à la pratique sportive lorsqu'une activité physique est programmée.

Les enfants sont sensibles à leur environnement et nous souhaitons que leurs yeux et leurs mains restent attirés par la beauté du matériel disposé minutieusement sur les étagères de leur classe. Ainsi les bijoux (bracelets, bagues), sont autorisés durant les temps de récréation mais resteront dans le bac durant les temps de classe.

Dans la classe les enfants portent des chaussons, qu'ils pourront enlever et remettre à leur convenance. Toujours en vue de favoriser l'autonomie et le raffinement moteur, nous demandons à ce que les chaussons soient à leur taille, suffisamment ajustés aux pieds de l'enfant (nous déconseillons les chaussons type « crocs »).

Toilettes

L'hygiène et l'intimité doivent y être respectées : utiliser correctement le papier toilette, tirer la chasse, se laver les mains avec du savon. Les toilettes sont adaptés à la taille des enfants, ils s'y rendent seuls ou accompagnés d'un autre enfant ou de l'adulte en fonction de leur niveau d'autonomie. Les enfants pour lesquels la propreté n'est pas tout à fait en place viendront sans couches ou en couches type culotte car le change s'effectue debout (prévoir quelques changes de plus dans les premiers temps). Les enfants sont libres d'aller aux toilettes lorsqu'ils en ressentent le besoin. Toutefois pour permettre un bon déroulement du repas, il est proposé à chaque enfant d'aller aux toilettes puis de se laver les mains avant le déjeuner.

Absences et maladies d'un enfant

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous ne pouvons donner de médicaments à un enfant. En cas de médication, demandez au médecin de privilégier un traitement matin et soir par vos soins.

L'école tient à jour le registre des présences et consigne les absences. Dans l'intérêt des enfants nous demandons aux familles de signaler dès que possible l'absence d'un enfant. Toute absence de 4 demi-journées non justifiée sera signalée au rectorat.

Bilan de santé :

En France, deux bilans de santé sont obligatoires pendant la scolarité primaire. Le premier doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant, le second au cours de la neuvième année. Dans

les écoles publiques ils sont souvent effectués par des services de médecine scolaire. L'établissement Cap School n'a pas de service médical, mais est néanmoins tenue de s'assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin et de fournir à l'école un certificat médical attestant que le bilan mentionné a été assuré par un professionnel de santé. L'examen des six ans est particulièrement important car il comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés antérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage.

Vaccinations :

Nous demandons aux familles de nous fournir la photocopie à jour du carnet des vaccinations obligatoires chaque début d'année. En cas de non vaccination, merci de nous transmettre le certificat de contre-indication médicale.

Communication avec les familles

L'école souhaite favoriser la communication entre les parents et les éducatrices sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien-être de l'enfant. Afin de construire cette confiance, nous proposons :

- Une réunion collective de rentrée (en septembre) pour présenter la classe ainsi que notre pédagogie,
- Deux entretiens individuels au cours de l'année scolaire (sur inscription en janvier et en juin).

En outre, les parents peuvent solliciter un rendez-vous avec les membres de l'équipe éducative ou avec la direction à tout moment. Ces rendez-vous peuvent également être demandés par l'équipe pédagogique. Nous vous demandons d'être transparent avec l'équipe pédagogique sur tout ce qui arrive aux membres de votre famille et pourrait perturber votre enfant, afin que nous puissions l'accompagner au mieux dans son développement.

L'école est équipée d'une ligne téléphonique portable (06 61 64 10 98) et d'une adresse e-mail (capschoolmontessori@gmail.com) afin que les parents puissent nous contacter à tout moment par SMS et pendant les heures d'ouverture de l'école.

Les informations relatives à l'organisation de l'école et de l'accueil des enfants vous seront transmises par e-mail ou seront affichées sur la porte de l'école.

Vie scolaire

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour discuter aussi bien de l'organisation du travail dans la classe que des difficultés rencontrées par un enfant en particulier.

L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant, nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La liberté de l'enfant est au centre de notre travail, il ne s'agit pas de la liberté extérieure, mais bien d'une liberté intérieure qui se construit à travers une activité autonome, le respect du rythme et des intérêts de l'enfant.

Rupture du contrat :

Quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et/ou de façon durable le fonctionnement du groupe et traduit une évidente inadaptation de l'enfant à la vie de la classe, la situation de cet enfant sera soumise à l'examen par le Conseil de l'école (la directrice et l'éducatrice). Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou retrait définitif de l'école peut être prise par la direction. En cas de radiation de l'élève en cours d'année et si cette décision est prise par la direction, l'engagement entre la famille et l'école est rompu et nous procéderons à une régularisation mensuelle des frais de scolarité au prorata du temps que l'élève aura passé à l'école.

Autres modalités de rupture du contrat :

Le contrat pourra également être rompu par l'école en cas de :

- Non-respect des horaires d'ouverture et de fermeture de l'école de façon récurrente ;
- Non-respect des valeurs pédagogiques de l'école ;
- Comportement inadapté des parents ;
- Déclarations volontairement inexactes ;
- Absence ou retard dans les paiements, après deux rappels et sous réserve de l'examen de la situation de la famille par la directrice ;
- Absence de plus de 4 demi-journées, non justifiée, avec non-réponse des familles aux sollicitations téléphoniques ou/et écrites.

L'école peut accueillir des stagiaires dans le cadre de leur formation Montessori ou autre. Elle peut recevoir également des personnes extérieures en observation.

Le projet pédagogique, à consulter par e-mail, à l'école ou sur le site de l'école www.montessori-nimes.fr, est tacitement accepté par les parents via la signature de ce document.

Fait à, le

Les parents (Nom et prénom)

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »